Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260319-D_2026_05-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de LE RHEU
Ville de LE VERGER

DÉCISION N° 2026/05 PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 19 MARS 2026

Madame le Maire,
- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°06.2020.05 en date du 25 juin 2020.

DÉCIDE

Article 1 :

- Le 3 mars, mise en place de 3 réhausses sur puits de lumière, pour le restaurant scolaire, auprès de SNPR, pour un montant de 3 270,01 € HT soit 3 924,01 € TTC
- Le 4 mars, achats de fournitures de bureau pour la mairie, achat d'un jeu de fusible pour les services techniques et achat de piles pour robinets de la salle des sports La Cassière, auprès d'Amazon, pour un montant de 84,91 € HT soit 101,89 € TTC
- Le 5 mars, travaux de peinture de la cuisine, pour le restaurant scolaire, auprès d'ANGEVIN, pour un montant de 8 916,39 € HT soit 10 699,67 € TTC
- Le 5 mars, réparation de la cheminée, pour la mairie, auprès de GA couverture, pour un montant de 641,50 € HT soit 705,65 € TTC
- Le 6 mars, achat d'un pc portable, pour la classe CP-CE1 de l'école de la Vallée du Rohuel, auprès de Comète informatique, pour un montant de 1 186,90 € HT soit 1 424,28 € TTC

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des Délibérations de la commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le maire
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un Délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à LE VERGER,
Le 19 mars 2026

Mme le Maire,
Sylvie GALIC